



DEJIC/CB - ARRÊTÉ N° DEJIC80-181220

**OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
– ANNÉE 2020**

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Considérant que 28 recrutements d'attachés territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours et par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 9 fonctionnaires de catégorie B de ces collectivités (1 pour 3) peuvent bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'attaché (art. 5-1° et 6 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 précité),
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre,
- Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente pour les fonctionnaires de catégorie A dans sa séance du 18 décembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 19 décembre 2020, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2020 les 9 fonctionnaires suivants :

Nom / Prénom	Grade actuel	Collectivité(s)
ALTHABE Karine	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE MORLAÀS
BLANCHE Clotilde	Rédacteur principal de 1ère classe	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
FONTAINE Christophe	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE D'ANGLET
LARTIGUE Isabelle	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE SERRES-MORLAÀS
MIGNOT-CARMÉ Martine	Rédacteur principal de 1ère classe	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'URRUGNE
PEÑA Patrick	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

SALABERRY Patricia	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNE DE BOUCAU
UTHURRALT Nicole	Rédacteur principal de 1ère classe	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
ZUNDA Cécile	Rédacteur principal de 1ère classe	OFFICE 64 DE L'HABITAT

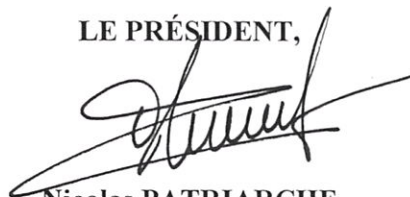
ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 19 décembre 2020. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 18 décembre 2020,

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long